

Contrat d'inscription

Année scolaire 2024-2025

Pour toute questions veuillez-vous référer à l'email suivant : info@arcamusica.com

Informations de l'élève

Nom de l'élève	
Prénom de l'élève	
Date de naissance	
Adresse postale <i>(rue, numéro, code postal, ville, pays)</i>	
Numéro de téléphone <i>(si l'élève en possède)</i>	
Email <i>(si l'élève en possède)</i>	

Informations du Représentant Légal (si nécessaire)

Nom du représentant légal	
Prénom du représentant légal	
Adresse Si différente de l'adresse de l'élève <i>(rue, numéro, code postal, ville, pays)</i>	
Numéro de téléphone	
Email	

Informations d'inscription

Cours souhaité (Voir frais de scolarités dans les conditions générales)	<input type="checkbox"/> Instrument avec Atelier (instrument à préciser plus bas) <input type="checkbox"/> Instrument sans atelier (instrument à préciser plus bas) <input type="checkbox"/> Cours à la carte (instrument à préciser plus bas) <input type="checkbox"/> Solfè'jeux <input type="checkbox"/> Instrumentissimi (instrument à préciser plus bas) <input type="checkbox"/> Baby-Maestro <input type="checkbox"/> Toddler-Maestro <input type="checkbox"/> Mini-Musiciens <input type="checkbox"/> Comédie musicale
Choix d'instrument (Sauf pour Mini musiciens, baby maestro, toddler maestro, comédie musicale et solfe'jeux)	<input type="checkbox"/> Piano <input type="checkbox"/> Violon <input type="checkbox"/> Violoncelle <input type="checkbox"/> Clarinette <input type="checkbox"/> Chant <input type="checkbox"/> Harpe <input type="checkbox"/> Guitare
Jour et horaire de préférence	
Durée (30, 45 ou 60 minutes)	
Professeur souhaité (veuillez vérifier selon l'horaire)	
Paiement des écolages souhaité (Mensuel, Trimestriel ou annuel)	

CONDITIONS GENERALES

Nous vous remercions de lire attentivement les conditions générales. Si vous avez des questions, nous nous ferons un plaisir de vous répondre par mail à info@arcamusica.com ou direction@arcamusica.com, par téléphone ou message au +41 78 914 80 85 ou +41 79 940 34 99

FRAIS D'INSCRIPTION ET FRAIS DE SCOLARITÉ

Arca Musica propose des inscriptions pour des cours particuliers dans les instruments suivant : Piano, Violon, Violoncelle, Clarinette, Harpe, Guitare(classique, électrique et basse) et

Chant(classique et jazz). L'école propose aussi des cours collectifs et ensembles tout au long de l'année, pour des étudiants de tous âges et de tous niveaux.

Les inscriptions pour tous les cours (exceptés les cours à la carte) se font sur une base annuelle, comme indiqué ci-dessous. Pour obtenir une copie du calendrier académique du semestre en cours, veuillez consulter le site www.arcamusica.com/a-propos-de-nous/calendrier

- Année scolaire: 34 semaines, de fin août-début septembre à milieu-fin Juin
- Frais administratifs annuels pour l'année scolaire 2024-2025: 60 CHF (*payable une fois par année*)

Les frais de scolarité pour les cours particuliers, les cours collectifs et les ensembles sont indiqués avec chaque offre de cours. Les frais de scolarité ne couvrent pas le coût des livres de musique et/ou autres matériels d'étude. Les étudiants en cours particuliers doivent fournir leurs propres instruments sauf dans les cas du piano, de la harpe et des enceintes pour la guitare électrique et la basse.

Frais de scolarités

(Comme indiqué sur notre site : www.arcamusica.com)

Cours de groupe	
Baby-Maestro (6 mois à 18 mois)	115 CHF / mois
Toddler-Maestro (18 mois à 36 mois)	136 CHF / mois
Mini-Musiciens (3 à 5 ans)	153 CHF / mois
Instrumentissimi (cours de groupe d'instruments : pianissimi/ guitarissimi / violimini)	153 CHF / mois
Comédie musicale pour adultes	156 CHF / mois

Cours Individuels			
Cours Individuels avec Ateliers (27 cours individuels et 7 ateliers)	30 minutes par semaines : 176.5 / mois	45 minutes par semaines : 246.7 / mois	60 minutes par semaines : 303.4 / mois
Cours Individuels sans Ateliers (34 cours individuels)	30 minutes par semaines : 187 / mois	45 minutes par semaines : 275.4/ mois	60 minutes par semaines : 346.8/ mois

Cours privés à la carte		
Cours élèves adultes	45 minutes par cours : 450 / pour un minimum de 5 cours sur 5 mois	45 minutes par cours : 600 / pour un minimum de 5 cours sur 5 mois

Les cours particuliers peuvent commencer à n'importe quel moment de l'année. Des délais, des exigences préalables peuvent s'appliquer à certains cours et ensembles, et certains cours basés sur l'accumulation des connaissances peuvent ne pas accepter d'inscriptions après les premières semaines du semestre. Lors de l'inscription après la première semaine du semestre, les frais de scolarité seront calculés au prorata en fonction de la semaine d'inscription.

RABAIS

Les étudiants sont susceptibles de bénéficier d'un rabais dans les cas suivants :

- Réduction de 5% sur le plus bas montant d'écolage pour les familles à partir du deuxième enfant
- Réduction de 5% si vous parrainez un ami, valable qu'une fois par année académique et non cumulable selon le nombre de personnes.
- Réduction de 5 % si vous réglez le montant de l'écolage annuel avant le début des cours. (Début des cours le 26 août 2024)

Veuillez noter que les réductions ne sont pas automatiquement ajoutées aux factures et que les familles qui souhaitent bénéficier de réductions spéciales doivent contacter le bureau d'inscription AVANT de régler la facture en totalité.

Une fois qu'une facture a été réglée en totalité, les réductions ne peuvent pas être ajoutées et ne seront pas appliquées rétroactivement aux frais de scolarité.

Veuillez noter : les réductions de frais de scolarité ne sont pas cumulables avec l'aide financière.

RESILIATION

La résiliation de l'inscription doit être signifiée le 15 juillet de l'année scolaire courante au plus tard, date du timbre poste faisant foi. Au-delà de cette date, l'équivalent de 50% de l'écolage annuel de l'année suivante, sur la base de l'écolage de l'année précédente, sera facturé.

ASSURANCE

Arca Musica ne couvre pas les éventuels accidents ; chaque élève et accompagnant doit être couvert au bénéfice d'une assurance accident ainsi que d'une assurance responsabilité civile.

ENCADREMENT

Les élèves sont en permanence encadrés par des professionnels lors des cours. Avant et après le cours, les élèves ne sont pas sous la responsabilité d'Arca Musica.

DISCIPLINE

Tout élément perturbateur ou mettant en danger sa personne ou les autres par un comportement inadapté, pourra être renvoyé après avertissement, sans prétention de remboursement. Un comportement inadéquat des accompagnants peut également amener au renvoi d'un élève, après avertissement.

MODIFICATION D'HORAIRE

Arca Musica se réserve le droit de modifier les horaires des cours, notamment si le nombre d'inscrits est insuffisant. En cas d'incompatibilité avec l'horaire modifié, un remboursement sera proposé.

REGLEMENT DES ECOLAGES

COORDONNÉES DE PAIEMENTS

Vous pouvez effectuer les paiements des écolages de plusieurs manières :

- Grâce aux QR-factures que vous recevrez par mail ou via notre plateforme d'élève
- Par virement grâce aux coordonnées suivantes :

ARCA Entreprise Sarl
route d'yverdon 8
1028 Préverenges
IBAN : CH 46 8080 8007 8784 2521 8
BIC-SWIFT: RAIFCH22

Nous vous remercions de bien préciser les informations suivantes si vous utilisez le compte bancaire au lieu des factures QR :

- Nom de famille correspondant à l'inscription
- Si vous payez pour le compte de quelqu'un ou si l'élève n'a pas le même nom de famille que vous

PLANS DE PAIEMENTS

Sauf dans les cas des cours à la carte, tous les écolages sont dû pour une année après l'acceptation de l'inscription.

L'école accepte les paiements et délivre des factures de manière **trimestrielle** et **annuelle**.

Si vous désirez payer de manière mensuelle, nous vous remercions de le préciser au moyen du formulaire lors de votre inscription.

Veillez noter que si vous manquez la date limite pour un paiement annuel, soit 7 jours ouvrables avant le début de vos cours, vous passerez automatiquement dans un plan de paiement trimestriel. Vous serez redevable du montant total sans réduction.

Les paiements sont dû 7 jours ouvrables avant le début de la période de cours correspondante : par exemple, si vous commencez le 1er septembre 2023, vous devrez régler le paiement des mois de septembre, octobre et novembre au maximum le 23 août 2023.

En raison du point précédent, le délai entre une inscription à un cours d'essai et un inscription définitive est de 15 jours.

RETARDS DE PAIEMENTS

Sur chaque facture se trouve une date de délai de paiement.

- Premier rappel : 15 jours après la date indiquée sur la facture, rappel non facturé
- Deuxième rappel : 30 jours après la date indiquée sur la première facture, rappel facturé 30CHF
- Troisième rappel : 45 jours après la date indiquée sur la première facture, rappel facturé 60CHF, dernière sommation avant inscription aux poursuites

- Quatrième rappel : 60 jours après la date indiquée sur la première facture, envoi de lettre recommandée prévenant l'inscription aux poursuites facturée 10CHF, rappel facturé 100CHF, frais de poursuites facturés facturés 200CHF.

DROITS A L'IMAGE

Les cours de groupe de la petite enfance (Baby-Maestro, Toddler-Maestro et Mini-Musiciens) font l'objet d'un enregistrement vidéo systématique. Nous nous servons de ces enregistrements uniquement dans le but de faire un retour des activités chaque semaine sous forme de journal aux parents qui participent au cours et dans le cadre de formations internes des enseignants à Arca Musica.

Dans le cas où nous souhaiterions utiliser ces images dans nos sites ou nos réseaux, nous ferons une demande d'autorisation écrite auprès des parents des enfants qui apparaissent de manière reconnaissable dans les enregistrements ou les documents relatifs aux cours.

Date et lieu	Signature de l'élève ou du représentant légal